## **DEMANDE D'APPROBATION TEMPORAIRE**

## **Instructions**

La directrice ou le directeur de l'éducation, ou toute personne représentant le conseil scolaire et autorisée par lui à présenter la demande, doit remplir la partie 1 et remplir, signer et dater la partie 2. La demande doit être présentée au chef du bureau régional concerné du ministère de l'Éducation.

Pour plus de renseignements sur la façon de remplir le formulaire, consulter la Note Politique/Programmes n° 153, *Demande d'approbation temporaire,* du 25 mai 2010.

Partie 1 : Renseignements sur la demande d'approbation temporaire	
Nom de l'enseignante ou de l'enseignant (nom officiel comp	let) N° de membre de l'OEEO
Nom de l'école	Nom du conseil scolaire
Matière, cycle ou poste	
Date du début de l'affectation (jj/mm/aaaa)	Date de fin de l'affectation (jj/mm/aaaa)
Partie 2 : Déclaration de la représentante ou du rep	résentant du conseil
Je certifie par la présente que les exigences suivantes ont été satisfaites :  Le conseil scolaire juge nécessaire d'affecter ou de nommer une enseignante ou un enseignant pour enseigner une matière particulière, pour enseigner dans un cycle particulier ou pour occuper un poste pour lesquels cette personne n'a pas les qualifications exigées par le Règlement 298 pris en application de la <i>Loi sur l'éducation</i> .  L'enseignante ou l'enseignant dont le nom figure ci-dessus remplit les conditions suivantes :  La personne est titulaire d'un certificat de qualification et d'inscription en règle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.  La personne a les compétences pour enseigner la matière, enseigner dans le cycle ou occuper le poste.  La personne a consenti à l'affectation ou à la nomination.	
Nom de la directrice ou du directeur de l'éducation, ou de la représentante ou du représentant du conseil	ature Date